



Assemblée générale

Distr. générale
14 octobre 2009
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session

Deuxième Commission

Point 56 a) de l'ordre du jour

Groupes de pays en situation particulière :
troisième Conférence des Nations Unies
sur les pays les moins avancés

**Lettre datée du 8 octobre 2009, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent du Népal
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la Déclaration adoptée par les ministres et chefs de délégation des pays les moins avancés au cours du débat général de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale, le 29 septembre 2009 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 56 a) de l'ordre du jour.

Le Représentant permanent
(*Signé*) Madhu Raman **Acharya**



**Annexe à la lettre datée du 8 octobre 2009 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
du Népal auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Déclaration ministérielle des pays les moins avancés

New York, le 29 septembre 2009

Nous, ministres et chefs de délégation des pays les moins avancés, réunis à New York, le 29 septembre 2009, au cours du débat général de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale, qui s'est tenue du 23 septembre au 1^{er} octobre 2009,

Rappelant la Déclaration de Bruxelles et le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 et les recommandations de la réunion de haut niveau sur l'examen global approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action,

Réaffirmant la déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau qui a eu lieu lors de la session de fond de 2009 du Conseil économique et social sur le thème « Mise en œuvre des objectifs et engagements adoptés au niveau international en matière de santé publique mondiale »,

Rappelant la résolution 2009/31 adoptée le 31 juillet 2009 par le Conseil économique et social sur la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010,

Rappelant également le document final de la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement, qui s'est tenue du 24 au 26 juin 2009, dans lequel il est reconnu que les progrès réalisés ces dernières années par les pays en développement dans les domaines économique et social sont compromis par la crise économique mondiale et qu'il faut accroître l'appui fourni à ces pays,

Prenant note de la Déclaration de Doha de 2008 sur le financement du développement, dans laquelle il est réaffirmé que les pays les moins avancés ont besoin d'un appui pour pouvoir s'intégrer dans le système commercial mondial et de ressources financières aux fins du développement,

Prenant note également du rapport annuel du Secrétaire général sur l'application du Programme d'action,

Rappelant la résolution 63/227 de l'Assemblée générale dans laquelle l'Assemblée a décidé de convoquer à un niveau élevé la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés en 2011, chargée de réaliser une évaluation d'ensemble de la mise en œuvre du Programme d'action et d'adopter un partenariat renouvelé entre les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement,

Adoptons la Déclaration suivante :

1. Nous prenons acte des progrès réalisés par les pays les moins avancés dans l'application des objectifs du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, comme en attestent l'amélioration de la

croissance et les progrès sociaux ainsi que le nombre de pays admis à quitter la liste des pays les moins avancés;

2. Nous demeurons toutefois préoccupés par l'insuffisance et l'irrégularité des progrès accomplis jusqu'à présent dans l'application du Programme d'action, au moment où la communauté internationale a entamé les préparatifs de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui sera chargée de réaliser une évaluation d'ensemble de la mise en œuvre du Programme d'action, et soulignons qu'il importe de remédier d'urgence aux carences de la mise en œuvre et à la situation socioéconomique précaire qui continue de régner dans de nombreux pays les moins avancés en s'engageant résolument à atteindre les objectifs et buts du Programme d'action;

3. Nous sommes également préoccupés par le fait que les pays les moins avancés sont touchés de façon disproportionnée par la crise économique et financière mondiale et sommes conscients que les progrès économiques et sociaux réalisés ces dernières années, notamment concernant les objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, sont désormais compromis dans les pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés;

4. Nous nous déclarons également préoccupés par le fait que le nombre de personnes vivant dans des conditions d'extrême pauvreté, déjà source de préoccupation par le passé, augmente à un rythme alarmant depuis la crise économique mondiale, exposant un nombre croissant de personnes à la malnutrition, en particulier les enfants et les femmes, et nous sommes conscients des rapports étroits qui existent entre développement, élimination de la pauvreté et égalité des sexes;

5. Nous sommes conscients que la crise alimentaire mondiale continue d'influer sur les moyens de subsistance et la situation économique générale des populations des pays les moins avancés, contribuant à l'extrême pauvreté et à la faim. Nous soulignons qu'il faut d'urgence une action concertée pour mettre en place des mesures d'aide immédiates en vue de ravitailler en vivres les nécessiteux ainsi que des mesures à long terme en faveur de la sécurité alimentaire et du développement agricole dans les pays les moins avancés;

6. Nous prenons acte des dispositions adoptées par les pays les moins avancés pour atténuer les effets de la crise financière et économique mondiale sur leur économie, et sommes conscients qu'ils n'ont pas les moyens de leur action;

7. À cet égard, nous apprécions les efforts déployés pour stabiliser l'économie mondiale, aussi bien les mesures prises par le système des Nations Unies et par d'autres acteurs ainsi que les efforts des pays développés et en développement à titre individuel;

8. Nous prenons note du plan mondial de relance et de réforme adopté par le Groupe des Vingt (G-20) lors de son sommet qui s'est tenu le 2 avril 2009, à Londres, et saluons l'engagement qui y est pris de dégager un montant additionnel de 1 100 milliards de dollars pour relancer l'économie mondiale. Une grande partie de ces ressources sera disponible pour être affectée aux marchés émergents et aux pays en développement tandis qu'une proportion beaucoup plus limitée (50 milliards de dollars) sera affectée expressément aux pays à faible revenu. Nous demandons au G-20 de réfléchir à nouveau aux besoins des pays en développement, en particulier

des pays les moins avancés. Nous appelons également tous les membres du G-20 à veiller à honorer leurs engagements et à en suivre l'application. Tout en prenant acte des décisions prises par le G-20, nous sommes résolus à renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies et de ses États Membres dans les affaires économiques et sociales, notamment son rôle de coordination;

9. Nous demeurons préoccupés par le fait que les ressources affectées aux pays les moins avancés par la communauté internationale sont modestes par rapport à l'ampleur des effets de la crise financière et économique mondiale, et des besoins en financements des pays les moins avancés pour y faire face;

10. À cet égard, nous exhortons la communauté internationale, les partenaires de développement et les institutions multilatérales de développement à renforcer leur assistance financière et technique aux pays les moins avancés afin de leur permettre de faire face aux multiples chocs externes et d'atténuer les effets de la crise sur les couches les plus vulnérables de leurs populations;

11. Nous reconnaissons l'importance des transferts de fonds des migrants vers les pays les moins avancés et lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle fournisse un appui supplémentaire aux pays qui souffrent d'une forte baisse de ces transferts en raison de la crise financière. À cet égard, nous saluons l'initiative du Gouvernement béninois de lancer un programme pilote de création d'un observatoire international des transferts de fonds des migrants, en application de la déclaration adoptée à la Conférence ministérielle des pays les moins avancés sur le transfert des fonds des migrants, qui s'est tenue à Cotonou les 9 et 10 février 2006, et prions le Bureau de coordination ainsi que les ambassadeurs à New York de conclure, dans les meilleurs délais possibles, les négociations au sujet du mémorandum d'accord en cours d'examen par le Groupe de travail sur les transferts de fonds, en consultation avec les pays les moins avancés;

12. Nous exhortons également les organismes des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods, les donateurs bilatéraux et multilatéraux et d'autres partenaires de développement, eu égard aux crises mondiales, à aider davantage les pays les moins avancés à concrétiser les buts et objectifs du Programme d'action en fonction de leurs propres priorités de développement; et à apporter, selon qu'il conviendra, leur concours et leur appui aux instances nationales de développement et aux mécanismes de suivi concernés, notamment dans le cadre des préparatifs de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés;

13. Nous invitons de nouveau tous les partenaires de développement et les partenaires commerciaux à soutenir la mise en œuvre de la stratégie de transition des pays admis au retrait de la liste des pays les moins avancés, afin d'éviter toute réduction brutale de l'aide publique au développement ou de l'assistance technique, et à envisager de continuer d'accorder aux pays concernés les préférences commerciales qui leur étaient autrefois consenties du fait de leur statut de pays le moins avancé, ou de ne les limiter que progressivement, et les exhortons à adapter aux objectifs du Millénaire pour le développement de 2015 le calendrier déjà établi pour l'admission au retrait de la liste des pays les moins avancés;

14. Nous sommes conscients des contraintes géographiques et des problèmes spécifiques qui se posent aux pays les moins avancés sans littoral, qui continuent à pâtir du coût élevé du transport dû à la médiocrité des infrastructures et des politiques en matière de transit et au nombre de frontières à franchir. À cet égard,

nous demandons à la communauté internationale de faire davantage pour aider ces pays à répondre à leurs besoins particuliers en matière de développement, comme prévu dans le Programme d'action de Bruxelles;

15. Nous réaffirmons également que les pays sortant d'un conflit ont des besoins spéciaux et rencontrent des difficultés particulières. À cet égard, nous demandons instamment à la communauté internationale et aux organismes des Nations Unies de prendre d'urgence des mesures concrètes dans le domaine de l'aide financière, de l'appui technique et du développement des infrastructures, afin que soient atteints les objectifs de développement convenus au niveau international, notamment ceux du Millénaire, et d'aider ces pays à passer sans heurt du relèvement au développement;

16. Nous soulignons que le développement doit demeurer au cœur des négociations commerciales de Doha, et nous demandons instamment à la communauté internationale de tenir compte des intérêts des pays les moins avancés et des difficultés qui leur sont propres, en tant que groupe le plus vulnérable de la communauté des Nations Unies, afin de les intégrer véritablement dans le système commercial multilatéral;

17. À cet égard, nous souhaitons une conclusion rapide, ambitieuse, réussie et équilibrée du Cycle de Doha qui se traduise par un accès plus large au marché et un développement des échanges commerciaux, soit axée sur les besoins des pays les moins avancés et souligne l'importance des engagements pris d'accorder à ces pays un accès en franchise de droits et sans contingentements aux marchés des pays développés, comme convenu dans la Déclaration ministérielle de Hong Kong adoptée par la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce; de concrétiser le principe d'un traitement spécial et différencié pour les pays en développement; d'éliminer parallèlement toutes les formes de subventions à l'exportation et les disciplines à l'exportation ayant un effet équivalent; de réduire substantiellement les mesures nationales faussant les règles du commerce, comme l'exigent le mandat du Cycle de Doha et les dispositions de la Déclaration ministérielle de Hong Kong, et de respecter les engagements en matière d'aide au commerce;

18. Nous exhortons tous les pays développés qui ne l'ont pas encore fait et les pays en développement qui sont en mesure de le faire d'accorder, sur une base durable, à toutes les exportations provenant de tous les pays les moins avancés un accès immédiat, prévisible, en franchise de droits et sans contingentements à leurs marchés, en adoptant des règles d'origine simplifiées et transparentes afin de faciliter ces exportations;

19. Nous engageons instamment la communauté internationale à aider les pays les moins avancés à diversifier leur base économique en développant leurs capacités de production afin qu'ils puissent profiter pleinement de la mondialisation et de l'intégration mondiale, dans le cadre des efforts tendant à faire en sorte que les possibilités offertes par la mondialisation profitent aux couches pauvres de la population dans les pays les moins avancés et à gérer les risques d'insécurité et d'exclusion;

20. Nous appelons les partenaires de développement à répondre aux besoins des pays les moins avancés en matière de capacités commerciales, en augmentant

sensiblement leurs contributions au Fonds d'affectation spéciale du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés;

21. Nous soulignons la nécessité urgente de rendre opérationnelle l'Initiative Aide pour le commerce, grâce à des financements supplémentaires, prévisibles et sans condition, qui devraient principalement permettre aux pays les moins avancés de faire face aux contraintes de l'offre, de diversifier leur économie, d'encourager la création de valeur ajoutée, de développer les infrastructures, d'améliorer les cadres institutionnels et de renforcer les moyens humains;

22. Nous sommes conscients que les changements climatiques ont de graves répercussions sur la vie et sur les moyens de subsistance de millions de pauvres dans les pays les moins avancés, en particulier dans les petits pays insulaires et les États côtiers de faible altitude. Nous nous félicitons de l'adoption du Plan d'action de Bali qui prévoit un cadre d'action et de coopération à long terme comprenant des mesures d'atténuation, d'adaptation, de financement et de transfert de technologies;

23. Nous sommes profondément préoccupés par l'absence de progrès des négociations en cours sur les changements climatiques, et demandons instamment aux pays développés de s'engager à aller plus loin dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Nous les exhortons à accroître leur assistance financière et technique aux fins de l'adaptation aux changements climatiques et à faciliter le transfert de technologies pour favoriser le développement durable des pays les moins avancés. À cet égard, nous saluons l'initiative du Secrétaire général de tenir le Sommet sur les changements climatiques le 22 septembre 2009, à New York, et espérons qu'elle stimulera la volonté politique de tous les pays de faire aboutir les négociations qui se tiendront en décembre à Copenhague, en tenant compte de toutes les préoccupations des pays les moins avancés;

24. Nous réaffirmons la résolution 63/227 du 19 décembre 2008 dans laquelle l'Assemblée a décidé de convoquer la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés à un niveau élevé, en 2011;

25. Nous soulignons que la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés devrait renforcer les mesures concertées adoptées au niveau mondial en faveur de ces pays;

26. Nous prenons acte des progrès enregistrés dans la préparation de la Conférence aux niveaux national, régional et mondial, et félicitons pour leurs efforts le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, le Programme des Nations Unies pour le développement, les commissions régionales des Nations Unies et d'autres organismes des Nations Unies;

27. Nous nous félicitons de l'offre du Gouvernement turc d'accueillir la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés en 2011;

28. Nous exhortons les commissions régionales, notamment la Commission économique pour l'Afrique et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à redoubler d'efforts pour l'élaboration d'évaluations régionales et à aider les pays les moins avancés à préparer leurs études nationales, en collaboration avec les coordonnateurs résidents des Nations Unies et le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.